



2012/2017



SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE

2012/2017

Le schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC)

- 1 : Ce que dit la loi
- 2 : Consultation
- 3: Orientations et mesures de gestion
- 4 : Les moyens
- 5 : Tableau de synthèse des mesures d'application du SDGC
- 6 : Annexes

1. Le schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC)

1.1: Ce que dit la loi.

En l'espace de quelques années, le droit de la chasse a été doté d'une gamme d'instruments de gestion dont la diversité doit permettre une exploitation du gibier. Cette mutation de l'arsenal juridique et technique offre désormais une large palette pour la pratique de la chasse mais permet aussi de répondre aux problèmes posés par le gibier, en particulier les dégâts aux activités agricoles .

L'innovation la plus remarquable réside dans le schéma départemental de gestion cynégétique. Ce document a été institué par la loi n° 2000-696 du 26 juillet 2000 relative à la chasse dont certaines dispositions ont été amendées lors de l'adoption de la loi n° 2003-698 du 30 juillet 2003 et de la loi n° 2005 – 157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux et enfin très récemment par la loi du 7 mars 2012.

Le schéma est régi par les articles L.425.1 à L.425.5 notamment du code de l'environnement.

Le schéma départemental de gestion cynégétique est l'affaire des fédérations départementales des chasseurs puisqu'il incombe à celles-ci de l'élaborer. Cette création s'accomplit dans la concertation avec les partenaires institutionnels (chambre d'agriculture, propriété privée rurale, intérêts forestiers). Il s'inscrit dans un contexte plus général (document départemental de gestion de l'espace agricole et forestier, article L.112.1 du code rural ; orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats, article L.414-8 du code de l'environnement). La commission départementale de la chasse et de la faune sauvage est appelée à donner un avis sur le schéma avant que celui-ci soit approuvé par le Préfet.

Le schéma est opposable aux chasseurs et aux sociétés, groupements et associations de chasse du département. (L.425-3 du code de l'environnement).

« Le schéma départemental de gestion cynégétique doit être perçu comme l'instrument générique dont disposent les fédérations de chasseurs pour organiser la chasse dans le département » (Charles Lagier, avocat conseil de la Fédération Nationale de la chasse-Octobre 2007)

Le schéma départemental fixe donc les grandes lignes de la politique fédérale durant 6 ans. Il s'accompagne d'un certain nombre d'arrêtés préfectoraux qui fixeront les règles de fonctionnement de ce dispositif (plan de gestion, sécurité ...). Des amendements pourront être apportés dans la mesure où ils ne modifient pas en profondeur le contenu de différentes actions programmées et leur développement administratif et technique. Ils devront obligatoirement avoir été soumis pour avis à l'assemblée générale de la Fédération des chasseurs et à la CDCFS.

2 : Consultation

- Commission SDGC interne FDC : 11 février 2011
- Réunion de secteur : mars 2011 (Présentation de l'échéancier)
- AG FDC : avril 2011 (Présentation de l'échéancier)
- Consultation des organismes et des associations : 4 et 5 mai 2011
- Commission SDGC – FDC : Validation et suggestions : 5 octobre 2011
- Commission Gibier d'eau : 3 novembre 2011
- Conseil d'administration FDC : 18 novembre 2011
- Consultation par écrit (email ou courrier) des organismes et des associations : 16 janvier – 3 février 2012
- Conseil d'administration FDC : 27 février 2012
- Réunions de secteur : mars 2012 (Présentation des orientations et des mesures opérationnelles)
- AG FDC : Validation du SDGC 21 avril 2012

Liste des organismes et associations spécialisées consultés

Organismes	Destinataire
DDTM	Vattier Laurent
ONCFS SD 50	Blanchet Louis
ONCFS DR	Donadio Didier
Chambre d'Agriculture	Lecoustey Marc
CRPF	Joseph Cristel
Syndicat Mixte Espace Littoraux de la Manche	Elouard Emmanuelle
Association des chasseurs de grand gibier	Pedroli Michel
Manche chasse à l'arc	Valette Vincent
Association des déterreurs	Laisney Frederic
Association Française du Chien Courant	Anne Yannick
Club des chasseurs de Bécassines	Lemoine Pierre
Commission GE FDC 50	
Association des piégeurs de la Manche	Guérard Maurice
Association des présidents et responsables des sociétés de chasse	Herauville Louis
Association des Sauvaginiers des Marais du Cotentin et du Bessin	Guérard Maurice
Commission GE FDC50	
ACM Baie des Veys / Commission GE FDC50	Lefranc Alain
ACM Baie des Veys / Commission GE FDC50	Bamas Gérard
ACM Cote Ouest / Commission GE FDC 50	Laurent Yvon
ACM Baie du Mont St Michel	Lauranson Pierre
Commission GE FDC 50	
ACM Baie du Mont St Michel	Alain Richard
Commission GE FDC 50	
Groupement des Lieutenants de Louveterie	Durel François
Association chasses populaires	Lemaire Remy
Union nationale pour l'utilisation de chiens de rouge	Ural Jean Louis

3 . Orientations et mesures de gestion





LE LIEVRE

Nom latin : Lepus europaeus
 Classe : Mammifères
 Ordre : Lagomorphes
 Famille : Léporidés

Mesure	Objectif recherché	Type d'action	Moyens	Evaluation
L1	Connaître l'influence des différents habitats sur la population de lièvres	Mise en place d'enquêtes sur les habitats	Utilisation de communes échantillons par secteur de gestion	Analyse d'enquête
L2	Améliorer les habitats	Promouvoir les techniques agricoles favorables à l'espèce	Responsables de chasse Agriculteurs Organismes agricoles	Evolution des surfaces favorables
L3	Diminuer les pertes liées au machinisme agricole et aux collisions routières	Quantifier les pertes et mise en place d'une collaboration avec le monde agricole et les services administratifs compétents	Utilisation de communes échantillons par secteur de gestion Administrations Réseau Agri-Faune	Bilan annuel
L4	Assurer le suivi sanitaire de la population	Poursuivre l'effort de collecte de cadavres Etablir un protocole d'alerte afin d'informer les responsables de chasse en cas d'épidémie	Réseau SAGIR Responsable de chasse Bulletin d'alerte	Bilan annuel des analyses
L5	Lutter contre le braconnage	Accentuer la surveillance	Gardes ONCFS Agents de Fédération Gardes particuliers Chasseurs	Bilan annuel des procédures
L6	Connaître qualitativement et quantitativement les prélèvements	Analyse des tableaux de chasse	Utilisation de communes échantillons par secteur de gestion Carnet de prélèvement	Synthèse annuelle Synthèse départementale par secteur Synthèse par secteur de gestion
L7	Connaître les niveaux de population par secteur de gestion	Recensement des populations Circuit IKA	Responsables de chasse et de secteur de gestion	Synthèse annuelle des comptages par secteur de gestion
L8	Aider les chasseurs à gérer le capital lièvre	Mise en place de mesures de gestion adaptées aux populations existantes	Mesure de gestion	Evolution des recensements et des prélèvements par secteur de gestion
L9	Informer et former des responsables de chasse sur les techniques de suivi et de gestion	Forum thématique, plaquette d'information technique	Responsables de chasse et de secteur de gestion	Nombre de participants aux actions techniques

LE LAPIN DE GARENNE



Nom latin :	Oryctolagus cuniculus
Classe :	Mammifères
Ordre :	Lagomorphes
Famille :	Léporidés

Mesure	Objectif recherché	Type d'action	Moyens	Evaluation
LA 1	Améliorer et restaurer les habitats	Limiter la fermeture des milieux : landage, friche Inciter les responsables de chasse à entretenir les zones favorables Développer les techniques agricoles favorables	Responsables de chasse et de secteur de gestion Agriculteurs Organismes agricoles	Augmentation des zones favorables
LA 2	Diminuer les pertes liées au machinisme agricole et aux collisions routières	Quantifier les pertes et mise en place d'une collaboration avec le monde agricole et les services administratifs compétents	Utilisation des communes échantillons par secteur de gestion Administrations Organismes agricoles Réseau Agri-Faune	Bilan annuel par zone prospectée
LA 3	Assurer le suivi sanitaire de la population	Poursuivre l'effort de collecte de cadavres Etablir un protocole d'alerte afin d'informer les responsables de chasse en cas d'épidémie	SAGIR Responsable de chasse Bulletin d'alerte	Bilan annuel des analyses
LA 4	Lutter contre le braconnage	Accentuer la surveillance	Gardes O.N.C.F.S	Bilan annuel des procédures

			Agents de Fédération Gardes particuliers Chasseurs	
LA 5	Connaître qualitativement et quantitativement les prélèvements	Analyse des tableaux de chasse	Utilisation des communes échantillons par secteur de gestion. Carnet de prélèvement	Synthèse annuelle Synthèse départementale Synthèse par secteur de gestion
LA 6	Connaître les densités de population par secteur de gestion	Recensement des populations Circuit IKA Enquête indice de présence	Responsables de chasse et de secteur de gestion	Synthèse annuelle et évolution des recensements
LA 7	Renforcer les populations naturelles	Mise en place d'aménagements spécifiques à l'implantation et au renforcement des populations	Responsables de chasse et de secteur de gestion Convention FDC	Méthode de suivi des populations et mise en place de régulation des surpopulations
LA 8	Aider les chasseurs à gérer le capital lapin	Mise en place de mesures de gestion et réglementaires adaptées aux populations existantes	Mesure de gestion	Synthèse des recensements et des prélèvements par secteur
LA 9	Informier et former des responsables de chasse sur les techniques de suivi et de gestion	Forum thématique Plaquette d'information technique	Responsables de chasse et de secteur de gestion	Nombre de participants aux actions techniques

FAISANS ET PERDRIX



Nom latin :	Phasianus colchicus	Perdix perdix
Classe :	Oiseaux	Oiseaux
Ordre :	Galliformes	Galliformes
Famille :	Phasianidés	Phasianidés

Mesure	Objectif recherché	Type d'action	Moyens	Evaluation
PF 1	Améliorer les habitats favorables	Développer les aménagements spécifiques	Responsables de chasse et de secteur Agriculteurs Organismes agricoles	Bilan des comptages de compagnies et de coqs chanteurs sur les zones aménagées Echantillonnage des compagnies
PF 2	Connaître les densités d'oiseaux naturels	Recensement des populations naturelles	Responsables de chasse et de secteur de gestion Utilisation de communes échantillons	Synthèses réalisées par secteur de gestion des différentes actions techniques
PF 3	Réintroduire des souches d'oiseaux ayant des qualités naturelles de reproduction	Incitation aux lâchers d'oiseaux sélectionnés génétiquement	Responsables de chasse et de secteur de gestion Eleveurs de gibier Convention FDC	Augmentation de la reproduction naturelle des oiseaux
PF 4	Aider les chasseurs à gérer le capital faisans-perdrix	Mise en place de mesures de gestion adaptées aux populations existantes	Mesure de gestion par secteur Convention FDC	Synthèse des recensements et des prélèvements
PF 5	Lutter contre le braconnage	Accentuer la surveillance	Gardes O.N.C.F.S Agents de Fédération Gardes particuliers Chasseurs	Bilan annuel des procédures
PF 6	Diminuer les pertes liées au machinisme agricole	Mise en place d'une collaboration avec le monde agricole	Utilisation des communes échantillons par secteur de gestion Organismes agricoles	Bilan annuel par zone prospectée

PF 7	Informer et former les responsables de chasse sur les techniques de suivi et de gestion	Forum thématique Plaquette d'information technique	Responsables de chasse et de secteur de gestion	Nombre de participants aux actions techniques
------	---	---	---	---





LES PREDATEURS ET ESPECES INVASIVES

Espèces : RENARD, MUSTELIDES, CORVIDES, RAT MUSQUE
RAGONDIN, BLAIREAU :(FICHES DESCRIPTIVES EN ANNEXE)

Mesure	Objectif recherché	Type d'action	Moyens	Evaluation
Pr 1	Connaître la prédation ou la déprédation de ces espèces	Enquête des actes de prédation et de déprédation par secteur de gestion	Responsables de chasse Piégeurs agréés Associations spécialisées Communes échantillons	Synthèse de l'enquête par secteur de gestion
Pr 2	Connaître les densités et la présence des principales espèces par secteur de gestion	Mise en place de recensement et d'un réseau de recueil de données	Piégeurs agréés Associations spécialisées Responsables de chasse Communes échantillons	Synthèse des résultats par secteur de gestion
Pr 3	Connaître le prélèvement exercé par la chasse, le piégeage et le déterrage	Enquête prélèvement par secteur de gestion	Responsables de chasse Carnet de prélèvement Communes échantillons Carnet de piégeage Fiche des prélèvements par déterrage Collecte de témoins	Synthèse annuelle de l'ensemble du recueil des données Evolution des densités
Pr 4	Organiser la capture des espèces par secteur de gestion	Mise en place d'actions coordonnées par secteur	Piégeurs agréés Associations spécialisées	Bilan des actions réalisées annuellement et par secteur
Pr 5	Quantifier les mortalités liées aux collisions	Mise en place d'une collaboration avec	Communes échantillons	Bilan annuel par zone prospectée

	routières	les services administratifs compétents	Responsables de chasse et de secteur de gestion Administrations	
Pr 6	Informier et former les responsables de chasse sur les techniques de suivi et de régulation	Forum thématique Plaquette d'information technique	Piégeurs agréés Responsables de chasse Associations spécialisées	Nombre de participants aux activités et forums
Pr 7	Assurer le suivi sanitaire de la population	Poursuivre l'effort de collecte	Réseau SAGIR	Bilan annuel des analyses
Pr 8	Participer à la lutte collective des espèces invasives allochtones	Inciter le piégeage par un dispositif financier d'aide à la capture (aide FDGDON)	Lutte collective FDGDON	Bilan du nombre de captures Carnet de piégeage



LE CHEVREUIL

Nom latin : Capreolus capreolus
 Classe : Mammifères
 Ordre : Artiodactyles
 Famille : Cervidés



Mesure	Objectif recherché	Type d'action	Moyens	Evaluation
Ch 1	Elaborer des attributions plan de chasse adaptées à l'équilibre agro/sylvo/cynégétique	Mise en place de suivis techniques appropriés par secteur de gestion (IK Comptage, battue, analyse âge, sex ratio, bio-indicateur) Encourager le regroupement des territoires pour les demandes d'attribution	Responsables de chasse et de secteur de gestion Plan de chasse légal Associations spécialisées Organismes forestiers	Bilan annuel des différents suivis
Ch 2	Assurer le suivi sanitaire de la population	Poursuivre l'effort de collecte de cadavre	Réseau SAGIR	Bilan annuel des analyses par secteur de gestion
Ch 3	Lutter contre le braconnage	Accentuer la surveillance	Gardes ONCFS Agents de Fédération Gardes particuliers, Chasseurs	Bilan annuel des procédures
Ch 4	Favoriser la création de groupement d'intérêt cynégétique (G.I.C.)	Incitation des responsables de chasse pour une gestion commune de l'espèce	Responsables de chasse Associations spécialisées	Evolution du nombre de GIC grand gibier
Ch 5	Informier et former les responsables de chasse sur les techniques de suivi, de gestion et sur la pratique sécurisée de la chasse du chevreuil	Forum thématique Plaquette d'information technique Réalisation d'un mémento Grand-gibier	Responsables de chasse et de secteur de gestion Associations spécialisées	Nombre de participants aux activités
Ch 6	Initier les chasseurs aux gestes préliminaires de la recherche par un	Journée de formation par secteur de gestion et par grande entité forestière	Associations spécialisées Responsables de chasse et de	Nombre d'animaux blessés retrouvés Recrutement de conducteurs de chien

	conducteur agréé du grand gibier blessé		secteur de gestion Remboursement du bracelet	de sang Nombre de participants
Ch 7	Initier les chasseurs aux dépeçages dans des conditions sanitaires optimales	Journée de formation par secteur de gestion et par grande entité forestière	Associations spécialisées Responsables de chasse et de secteur de gestion Organismes forestiers	Nombre de participants
Ch 8	Optimiser les capacités d'accueil des territoires	Inciter les responsables de chasse à la création d'aménagements spécifiques	Associations spécialisées Organismes forestiers Responsables de chasse et de secteur de gestion	Evolution des capacités d'accueil au sein des massifs forestiers
Ch 9	Diminuer les pertes liées aux collisions routières	Quantifier les pertes et mise en place d'une collaboration avec les administrations compétentes	Responsables de chasse et de secteur de gestion Administrations	Bilan annuel par zone prospectée



LE SANGLIER

Nom latin : Sus crofa
 Classe : Mammifères
 Ordre : Artiodactyles
 Famille : Suidés



Mesure	Objectif recherché	Type d'action	Moyens	Evaluation
S 1	Adopter des règles de prélèvement conforme à l'équilibre agro/cynégétique	Mise en place de suivis techniques appropriés par secteur de gestion	Responsables de chasse et de secteur de gestion	Bilan annuel des différents suivis
S 2	Connaître le prélèvement par secteur de gestion	Analyse du tableau de chasse	Responsables de chasse et de secteur de gestion Réseau ONCFS / FDC Carnet de prélèvement Associations spécialisées	Bilan annuel
S 3	Maîtriser les dommages aux cultures agricoles	Mise en place d'un suivi d'agrainage dissuasif Contrats de prêt de clôtures électriques	Responsables de chasse et de secteur Agriculteurs GIC Grand Gibier	Evolution des indemnités de dégâts agricoles Coût de la prévention et du sanglier
S 4	Diminuer les pertes liées aux collisions routières	Quantifier les pertes et mise en place d'une collaboration avec les administrations compétentes	Responsables de chasse et de secteur de gestion Administrations	Bilan annuel par zone prospectée
S 5	Favoriser la création de groupement d'intérêt cynégétique	Incitation des responsables de chasse pour une gestion commune de l'espèce	Responsables de chasse Associations spécialisées	Evolution du nombre de GIC grand gibier
S 6	Assurer le suivi sanitaire de la population	Poursuivre l'effort de collecte de cadavre	Réseau SAGIR	Bilan annuel des analyses par secteur de gestion
S 7	Lutter contre le braconnage	Accentuer la surveillance	Gardes ONCFS Agents de Fédérations Gardes particuliers Chasseurs	Bilan annuel des procédures

S 8	Informier et former les responsables de chasse sur les techniques de suivi, de gestion et sur la pratique sécurisée de la chasse du sanglier	Forum thématique Plaquette d'information technique Réalisation d'un mémento Grand-gibier	Responsables de chasse et de secteur de gestion Associations spécialisées	Nombre de participants aux activités
S 9	Initier les chasseurs aux gestes préliminaires de la recherche par un conducteur agréé du grand gibier blessé	Journée de formation par secteur de gestion et par grande entité forestière	Associations spécialisées Responsables de chasse et de secteur de gestion	Nombre d'animaux blessés retrouvés Recrutement de conducteurs de chien de sang Nombre de participants aux activités
S 10	Initier les chasseurs aux dépeçages dans des conditions sanitaires optimales	Journée de formation par secteur de gestion et par grande entité forestière	Associations spécialisées Responsables de chasse et de secteur de gestion	Nombre de participants aux activités



LE CERF

Nom latin : Cervus Elaphus
Classe : Mammifères
Ordre : Artiodactyles
Famille : Cervidés



Mesure	Objectif recherché	Type d'action	Moyens	Evaluation
C 1	Vérifier la présence de l'espèce	Plan de chasse et attribution systématique de bracelet	Commission départementale du plan de chasse cervidés	Absence de population



LES MIGRATEURS TERRESTRES

Espèces : **PIGEON RAMIER, GRIVES, ALOUETTE, BECASSE, ...**

Mesure	Objectif recherché	Type d'action	Moyens	Evaluation
MT 1	Connaître qualitativement et quantitativement les prélèvements par espèce	Analyse des tableaux de chasse	Associations spécialisées Carnet de prélèvement Suivi du baguage	Synthèse annuelle
MT 2	Connaître les aspects comportementaux des espèces ainsi que les effectifs hivernants et nicheurs du département	Recensement des effectifs durant les différentes phases biologiques	Associations spécialisées Réseau ACT-Bécasses	Synthèse annuelle des recensements et bilan de baguage
MT 3	Contribuer à améliorer la qualité et la conservation des habitats	Mesures favorables à l'augmentation des capacités d'accueil des habitats pour les migrateurs terrestres Promouvoir les plantations de haies et de bosquets	Associations spécialisées Administrations compétentes	Synthèse des mesures
MT 4	Lutte contre le braconnage	Accentuer la surveillance	ONCFS Agents de fédération Gardes particuliers Chasseurs	Bilan annuel des procédures
MT 5	Informier et former les chasseurs et les utilisateurs de la nature à la connaissance des espèces, des habitats et des pratiques de gestion des milieux	Forum thématique Plaquette d'information technique	Responsables de chasse et de secteur de gestion Associations spécialisées	Nombre de participants

LES ANATIDES ET LIMICOLES



Espèces : COLVERT, SARCELLE D'HIVER, SOUCHET, SIFFLEUR, PILET...
OIE CENDREE, OIE RIEUSE, OIE DES MOISSONS
COURLIS, PLUVIER, CHEVALIER, BARGE...

Mesure	Objectif recherché	Type d'action	Moyens	Evaluation
AL 1	Connaître, par espèce, les effectifs hivernants et nicheurs du département	Recensement des effectifs durant les différentes phases biologiques	Associations spécialisées Réseau Oiseaux d'eau/Zones humides ONCFS-FDC Enquête nidification sur des zones représentatives du département	Synthèse annuelle des recensements Synthèse de l'enquête nidification (tous les 5 ans)
AL 2	Etudier les interactions des effectifs entre sites protégés (réserves)	Comptage et suivi spatio-temporel des espèces	Réseaux Oiseaux d'eau/Zones humides ONCFS-FDC Responsables de site protégé	Synthèse de l'étude
AL 3	Connaître qualitativement et quantitativement les prélèvements par espèce	Analyse qualitative des tableaux de chasse	Associations spécialisées Carnet de prélèvement Carnet de hutte	Synthèse annuelle
AL 4	Connaître qualitativement les habitats des espèces	Enquête recensement sur la qualité des habitats	Communes échantillons Plan de gestion de site protégé	Bilan de l'enquête Evaluation des plans de gestion des réserves
AL 5	Contribuer à l'amélioration et à la conservation des habitats	Mesures favorables à l'augmentation des capacités d'accueil des biotopes pour l'avifaune	Associations spécialisées Administration compétente	Synthèse des mesures
AL 6	Lutter contre le braconnage	Accentuer la surveillance	ONCFS Agents de fédération	Bilan annuel des procédures

			Gardes particuliers Chasseurs	
AL 7	Informers les acteurs de l'intérêt des zones humides et de leur entretien	Forum thématique Plaquette d'information technique	Responsables de chasse et de secteur de gestion Associations spécialisées Organismes compétents	Nombre de participants Amélioration de la qualité des zones humides
AL 8	Permettre la pratique du malonnage à l'aide d'appelant non éjointé	Application de l'arrêté du 4 novembre 2003 relatif à l'usage des appeaux et appelants.	Arrêté ministériel	
AL 9	Instauration d'un plan quantitatif de gestion pour les gabions	« Il est institué un Prélèvement Quantitatif de Gestion (PQG), pour la chasse des anatidés (canards et oies) dans les installations autorisées à chasser la nuit (gabions, huttes, tonnes, hutteaux). Ce PQG fixe à 25 anatidés la limite des prélèvements, par installation de chasse de nuit autorisée et pour l'ensemble des utilisateurs de la dite installation, par période de 24 heures, de midi à midi, que les prélèvements soient effectués de l'intérieur ou de l'extérieur du gabion ou hutteau. Les oiseaux prélevés doivent être notés, par espèce et par période de 24 heures, sur un « carnet de prélèvement », délivré par la Fédération des Chasseurs de la Manche. Ce carnet doit rester dans l'installation, présenté à tout contrôle et retourné, au plus tard le 31 mars, à cette même fédération. A la fin de la période de 24 heures, les oiseaux prélevés doivent être évacués de l'installation.	ONCFS	Bilan annuel des procédures

LA SECURITE

Mesure	Objectif recherché	Type d'action	Moyens	Evaluation
SE 1	Informier et former les nouveaux responsables de chasse et les chasseurs sur l'obligation de pratiquer une chasse respectueuse des règles de sécurité	Forum thématique sur les différentes règles de sécurité à la chasse Réalisation d'un memento Grand-gibier	Associations spécialisées Responsables de chasse et de secteur de gestion	Nombre de participants aux activités Nombre d'accidents de chasse
SE 2	Informier les non chasseurs en période de chasse des réglementations concernant les chasses en battue	Incitation à un pancartage des territoires de chasse et à l'information lors des jours de chasse	Associations spécialisées Responsables de chasse et de secteur Associations de loisirs et de plein air	Nombre de territoires pancartés
SE 3	Utiliser des vêtements fluos lors de l'organisation de chasse en battue	Le port d'un gilet ou d'une casquette visible et fluorescent est obligatoire pour les actions de chasse en battues du grand gibier et des renards, et pour toute action de chasse à tir à balles, à proximité de ces battues.	Article 3-3.1 dispositions générale de l'arrêté préfectoral d'ouverture et de clôture de la chasse	Nombre d'infractions
SE 4	Optimiser la sécurité de la chasse en battue du grand gibier	Utilisation appropriée du plomb ou des balles suivant la configuration des territoires de chasse Pratique du tir fichant (mirador) dans un angle de 30°	Responsables de chasse Associations spécialisées	
SE 5	Assurer la sécurité de l'ensemble des usagers de la nature à l'occasion des activités cynégétiques	Il est interdit d'être en action de chasse sur les routes et chemins publics revêtus d'enrobé ainsi que sur les voies ferrées. Il est interdit à tout chasseur de tirer en direction des routes, voies ferrées et habitations.	Gardes ONCFS	Nombre d'infractions

COMMUNICATION ET COHABITATION

Mesure	Objectif recherché	Type d'action	Moyens	Evaluation
CC 1	Informier et former les chasseurs et les non-chasseurs sur la reconnaissance des espèces, la gestion des milieux, les modes de chasse, la réglementation, la sécurité et l'utilité de la chasse	Forum thématique Plaquette d'information technique Réunion par secteur de gestion Mémento Grand-gibier	Associations spécialisées Responsables de chasse et de secteur de gestion	Nombre de participants aux activités
CC 2	Eduquer les jeunes à l'Environnement	Intervention scolaire	Animateur nature	Nombre d'intervention scolaire
CC 3	Initier le grand public aux techniques de comptages et aux suivis des populations de la faune sauvage	Atelier technique sur le terrain	Associations spécialisées de chasse et de secteur	Nombre de journées et de participants par an
CC 4	Initier le grand public sur la gestion et la préservation des milieux	Journée porte ouverte sur les sites gérés et protégés	Responsables de gestion de site	Nombre de journées et de participants par an
CC 5	Intégrer les nouveaux chasseurs au sein des structures cynégétiques	Proposer des mesures incitatives à l'acceptation des nouveaux chasseurs et aux parrainages des chasseurs	Responsables de chasse et de secteur de gestion	Nombre de nouveaux chasseurs au sein des structures

4 .LES MOYENS



**Les moyens pour la
mise en place
du
Schéma Départemental de Gestion Cynégétique**

- * Les responsables de chasse
- * 15 administrateurs dont 9 administrateurs de secteur de gestion
 - * Les permanents de la Fédération Départementale Des Chasseurs de la Manche
 - * Les associations de chasse spécialisées
 - * Les réseaux de correspondants ONCFS/FDC
 - * Les communes échantillons

Les responsables de chasse :

Le département de la Manche repose sur des structures d'organisation de la chasse à l'échelle communale ou intercommunale.

Les 331 sociétés de chasse affiliées à la Fédération des Chasseurs de la Manche couvrent un territoire de 63 % de la Surface Agricole Utile du département et représentent 72 % des chasseurs du département.

Les responsables de ces sociétés de chasse seront les relais de la mise en place des différentes mesures proposées par ce schéma.

Les membres du conseil d'administration :

- Un membre du Conseil d'Administration de la Fédération est nommé par secteur de gestion. Il veillera au bon déroulement des actions menées et sera à l'écoute des demandes des chasseurs.
- 6 membres représentant les formes de chasse du département

Les permanents de la Fédération des Chasseurs de la Manche :

Ils mettront en œuvre avec l'aide des chasseurs les mesures et coordonneront leurs mises en place dans le cadre de leurs compétences respectives.

Les associations de chasse spécialisées :

Elles représentent l'ensemble des modes de chasse du département. Par leurs compétences spécifiques, elles seront des interlocutrices privilégiées pour l'instauration des mesures proposées.

Les réseaux de correspondants ONCFS / FDC :

Depuis 1987, de nombreux protocoles ont été élaborés et suivis en partenariat entre l'O.N.C.F.S et les Fédérations de Chasseurs. Ces réseaux sont des outils incontournables pour la récolte des données et le traitement nécessaire à l'application du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. Citons, pour exemple, les réseaux oiseaux d'eau zones humides, bécasse, SAGIR (surveillance sanitaire de la faune sauvage), cervidés, sangliers

Les communes échantillons

Afin de suivre l'application des mesures du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique sur les différents secteurs de gestion, un échantillonnage d'environ 98 communes représentatives de chaque secteur de gestion, servira de référence :

- * Pour la collecte et l'analyse des données techniques ;
- * Pour les enquêtes sur la qualité des habitats ;
- * Les responsables de ces communes échantillons seront des personnes relais pour l'ensemble des activités techniques.

Secteur	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9
Nombre de communes	8	4	7	11	11	14	9	23	10

5 .Tableau de synthèse des mesures d'application du SDGC



**TABLEAU DE SYNTHÈSE DES MESURES
D'APPLICATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE
2012/2017**

Thèmes (11)	Gestion de l'espèce (24)				Gestion de l'espace (9)	Information-formation (20)				Autres (23)							
Lièvre (9)	L6	L7	L8		L1	L2	L9				L3	L4	L5				
Lapin (9)	LA5	LA6	LA7	LA8		LA1		LA9				LA2	LA3	LA4			
Perdrix-Faisans (7)	PF2	PF3	PF4			PF1		PF7				PF5	PF6				
Prédateurs (8)	PR1	PR2	PR3	PR4	PR8		PR6				PR5	PR7					
Chevreuil (9)	CH1									CH5	CH6	CH7	CH8	CH2	CH3	CH4	CH9
Sanglier (10)	S1	S2				S3		S8	S9	S10		S4	S5	S6	S7		
Cerf (1)	C1																
Migrateurs terrestres (5)	MT1	MT2				MT3		MT5				MT4					
Anatidés Anseridés limicoles (8)	AL1	AL2	AL3			AL4	AL5	AL7				AL6	AL8				
Communication (5)						CC4		CC1	CC2	CC3	CC5						
Sécurité (5)										SE1	SE2	SE4		SE3	SE5		

5 ORIENTATIONS GENERALES :

- ★ GERER LES POPULATIONS NATURELLES DES ESPECES ;
- ★ PRESERVER L'HABITAT ET SES RESSOURCES NATURELLES ;
- ★ INFORMER ET FORMER LES CHASSEURS ;
- ★ INFORMER L'ENSEMBLE DES UTILISATEURS DE LA NATURE ;
- ★ SENSIBILISER LES SCOLAIRES AUX ACTIONS ENVIRONNEMENTALES DES CHASSEURS.

3 GRANDS THEMES

ESPECES CHASSABLES :

MIGRATEURS (TERRESTRES, AQUATIQUES)

SEDENTAIRES (PETIT ET GRAND GIBIER, PREDATEUR)

COMMUNICATION ET COHABITATION

SECURITE

4 AXES : 76 MESURES

GESTION DES ESPECES :

24 MESURES

GESTION DE L'ESPACE :

9 MESURES

INFORMATION ET FORMATION :

20 MESURES

AUTRES :

23 MESURES

6. ANNEXES



CHARTE AGRAINAGE

SANGLIER

OBLIGATION :

Matières distribuées :

La nourriture distribuée est, obligatoirement, d'origine végétale. Tous les aliments transformés, d'origine carnée ou non (crus ou cuisinés) y compris le poisson, les eaux grasses, les semences périmées, les résidus de silo, sont interdits.

RECOMMANDATIONS :

Période :

L'agrainage est autorisé toute l'année mais il est fortement recommandé d'agrainer prioritairement pendant les périodes critiques pour les cultures.

Méthode :

En linéaire (enterré ou pas) et à poste fixe uniquement avec l'utilisation d'agrains automatiques à dispersion.

Lieu :

Dans les bois, bosquets et landage.

Les points d'agrainage devront être positionnés le plus loin possible des parcelles cultivées sensibles (maïs, céréales)

CAHIER TECHNIQUE

SDGC : 2012/2017

COMMUNE DE :

① DESCRIPTIF

Surface commune :hectares

Surface société de chasse :hectares

Surface en réserve :hectares

Nombre de chasseurs connus :

En sociétés de chasse

En chasses privées

Nombre de gardes particuliers :

② AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

Surface culture à gibier : hectares

Nombre poste d'agrainage – Petit gibier :

Grand gibier :

Volières faisans : anglaise :

Pré-lâcher :

Parc à lapins :

Année de création :

Haie cynégétique :

M/Linéaires de plantation :

Bosquet :

Surface : ha

③ PREDATEURS :

Nombre de piégeurs :

Fréquence de piégeage : Rare

Fréquent

En permanence

Cage à pie : Oui Non

Cage à corbeau : Oui Non

Déterrage : Renard : Oui Non

Blaireau : Oui Non

Battue aux renards : Oui Non

Période : Avant la chasse

Pendant la chasse

④ LACHER DE GIBIER

ESPECES	NBRE TOTAL	PRINTEMPS	ETE	TIR
Lapin				
Faisan				
Perdrix grise				
Perdrix rouge				

⑤ PRELEVEMENT A LA CHASSE

ESPECES	NOMBRE		ESPECES	NOMBRES	ESPECES	NOMBRE
	BAGUE	NON BAGUE				
Faisan	BAGUE	NON BAGUE	Pigeon		Autres canards de surface (hors gabion)	
Perdrix grise	BAGUE	NON BAGUE	Grive		Canard plongeur (hors gabion)	
Perdrix rouge	BAGUE	NON BAGUE	Merle		Oie (hors gabion)	
Lièvre	BAGUE	NON BAGUE	Vanneau		Corneille noire	
Lapin	BAGUE	NON BAGUE	Bécassine des marais		Corbeaux freux	
Sanglier			Pluviers		Etourneau sansonnet	
Chevreuril			Courlis		Fouine	
Renard			Autres limicoles		Autres mustélidés (à préciser)	
Pie			Colvert (hors gabion)			
Blaireau			Sarcelle d'hiver (hors gabion)			

⑥ CAPTURE PIEGEGAGE

Renard		Fouine	
Pie		Autres mustélidés (à préciser)	
Corneille noire			
Corbeau freux			

Observations :

.....
.....

⑦ BILAN ANNUEL DES MORTALITES EXTRA-CYNEGETIQUES

ESPECES	COLLISION ROUTIERE	MALADIE (retrouvé mort)	ANALYSE LDA/SAGIR	MACHINISME AGRICOLE	AUTRES A PRECISER
Lièvre					
Faisan					
Perdrix grise					
Perdrix rouge					
Lapin					
Renard					
Blaireau					
Fouine					
Sanglier					
Chevreuil					
Chouette effraie					
Autres à préciser					

Observations :

.....
.....

1er Bureau
N° 1388
GN/SP

- A R R E T É -

LE PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
DU DEPARTEMENT DE LA MANCHE
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code des communes et notamment l'article L 131-13,

VU la circulaire n° 82-152 du 15 Octobre 1982 de M. le Ministre d'Etat, Ministre de
l'Intérieur et de la Décentralisation,

SUR la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Manche,

- A R R E T É -

ARTICLE 1er : Il est interdit de faire usage d'armes à feu sur les routes et chemins
publics, ainsi que sur les voies ferrées ou dans les emprises ou ancrées
dépendant des chemins de fer.

Il est interdit à toute personne placée à portée de fusil d'une de ces
routes, chemins ou voies ferrées, de tirer dans cette direction ou au-dessus.

Il est également interdit de tirer en direction des lignes de transport
électrique ou de leurs supports.

Il est enfin interdit à toute personne, placée à portée de fusil des seuls
lieux de réunions publiques en général et habitations particulières (y compris caravanes,
remises, abris de jardin), ainsi que des bâtiments et constructions dépendant des aéro-
ports de tirer en leur direction.

ARTICLE 2 : Les arrêtés préfectoraux des 26 Août 1905, 1er Mars 1926 et 7 Novembre 1933
sont abrogés.

ARTICLE 3 : MM. Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Manche, les Sous-Prefets,
Commissaires-Adjoints de la République des arrondissements de CHERBOURG,
COUTANCES, AVRANCHES, lesaires, le Lieutenant-Colonel, Commandant le Groupement de
Gendarmerie de la Manche, M. le Commissaire Divisionnaire, Directeur Départemental des
Polices Urbaines du Département de la Manche, les Lieutenants de Louveterie, les
Gardes-Forêtiers, Gardes-Pêche, Gardes-Champêtres et tous agents assermentés sont char-
gés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

SAINT-LO, le 26 OCTOBRE 1983.
Le Préfet,
Commissaire de la République,

Par le Préfet :
Le Secrétaire général,

Bernard BOUBÉ

RAGONDIN (Myocastor coypus)
RAT MUSQUE (Ondatra zibethicus)

Espèces indigènes envahissantes, colonisation de tous les milieux humides. Présence de l'eau indispensable.

Statut des deux espèces dans le département de la Manche

Le ragondin : Nuisible toute l'année dans et à moins de 50 mètres des fleuves, rivières, ruisseaux, canaux, lacs, étangs, marais, digues, polders et ouvrages hydrauliques, sur le domaine public maritime.

Le rat musqué : Nuisible dans l'ensemble du département

Dégâts, dommages, risques sanitaires,

Activités agricoles, forestières, maraîchère et bien privé :

- Dégât sur les cultures maraîchères et céréalières.
- Transmission de maladies aux troupeaux (leptospirose).
- Dégradation des biens privés (mares étangs marais ...)

Sécurité publique :

- Dommages causés aux réseaux et ouvrages hydrauliques.
- Détérioration des berges et des lagunes.

Santé publique :

- Transmission de zoonoses, leptospirose, échinococcose, ...

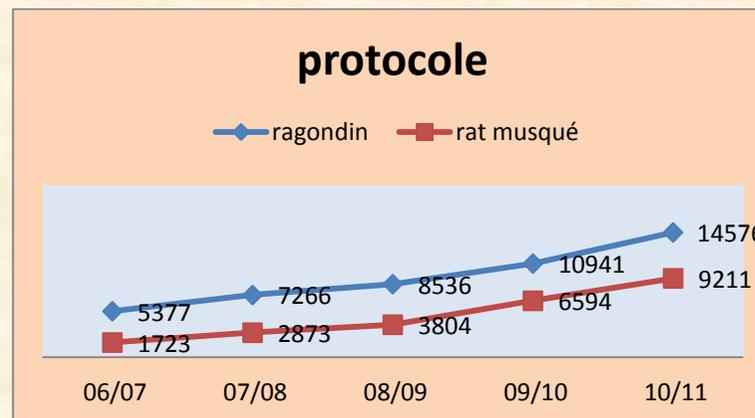
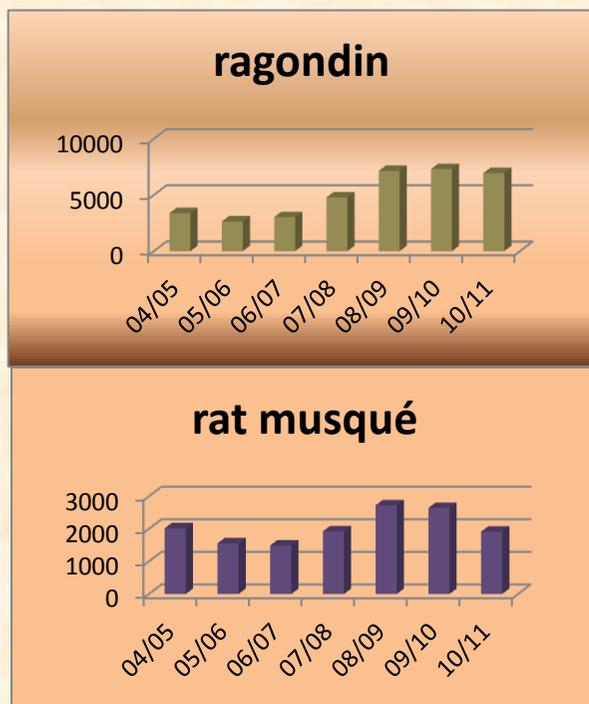
Faune flore :

- Dégradation des milieux aquatiques.
- Risque de surconsommation des plantes aquatiques.

Gestion des espèces

- Organisation de formations pour l'obtention de l'agrément de piéteur.
- Analyse des résultats de piégeage.
- Régulation des deux espèces par le piégeage et à tir toute l'année.

Evolution des captures par le piégeage :



Source : FDC50 / FDGDON

RENARD (Vulpes vulpes)

Espèce qui colonise tous les milieux urbains ou ruraux. Son développement est favorisé par l'activité humaine.

Statut de l'espèce dans le département de la Manche

Le renard : Classé nuisible toute l'année sur l'ensemble du département.

Dégâts, dommages, risques sanitaires,

Activités agricoles, forestières, maraîchère et bien privé :

- Dégât sur les élevages avicole.
- Véhicule et transmet des maladies aux troupeaux (néosporose ...).

Santé publique :

- Transmission de zoonoses, rage, échinococcose, ...

Faune flore :

- Risque de sur prédation sur la petite faune.

Activité cynégétique :

- Prédation sur les espèces d'intérêt cynégétique du lièvre, faisan, perdrix et lapin.

Gestion des espèces

- Organisation de formations pour l'obtention de l'agrément de piéteur.
- Analyse des résultats de piégeage.
- Régulation de l'espèce par le piégeage toute l'année et déterrage en période de fermeture de la chasse.
- Chasse à tir et vénerie sous terre en période de chasse.

Evolution des captures par le piégeage :



Source : ONCFS Source : Fédération des chasseurs de la Manche

Répartition de l'espèce en France



CORNEILLE NOIRE (Corvus corone corone)

PIE BAVARDE (Pica pica)

GEAI DES CHENES (Garrulus glandarius)

Espèces qui colonisent tous les milieux urbains ou ruraux. Le développement de ces espèces est favorisé par l'activité humaine. Prédation importante lors de la reproduction des oiseaux et sur les petits mammifères.

Statut de l'espèce dans le département de la Manche

La pie bavarde : Classée nuisible toute l'année sur l'ensemble du département

La corneille noire : Classée nuisible toute l'année sur l'ensemble du département

Le geai des chênes : Chassable.

Dégâts, dommages, risques sanitaires,

Activités agricoles, forestières, maraîchère et bien privé :

- Dégât sur les élevages avicoles.
- Dégât sur les cultures céréalières.
- Dégâts sur les silos de maïs.
- Dégradation des habitations (baie vitrée, fenêtre...).

Sécurité publique :

-

Santé publique :

- fort dérangement sonore lors des rassemblements hivernaux.

Faune flore :

- Risque de prédation sur la petite faune.
- Prédation des nids.

Activité cynégétique :

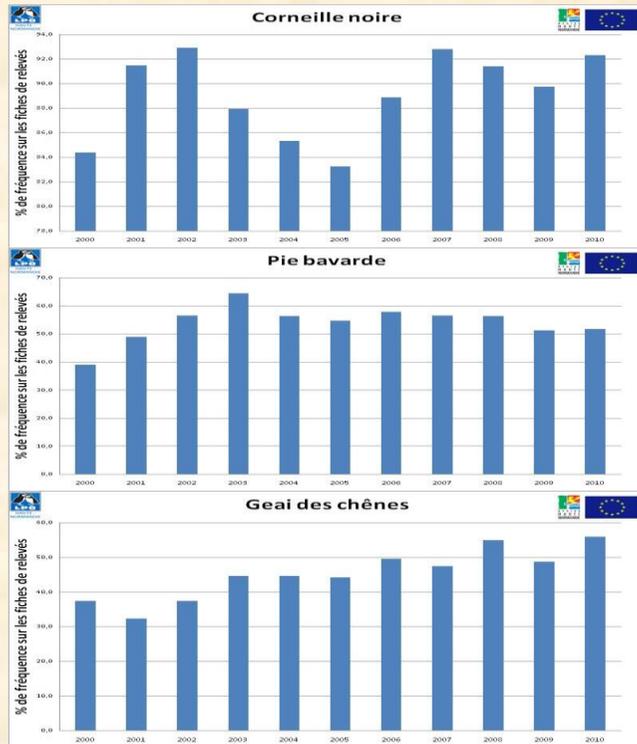
- prédation sur les couvées d'espèces d'intérêt cynégétique des anatidés, colombidés et turdidés.

Gestion des espèces

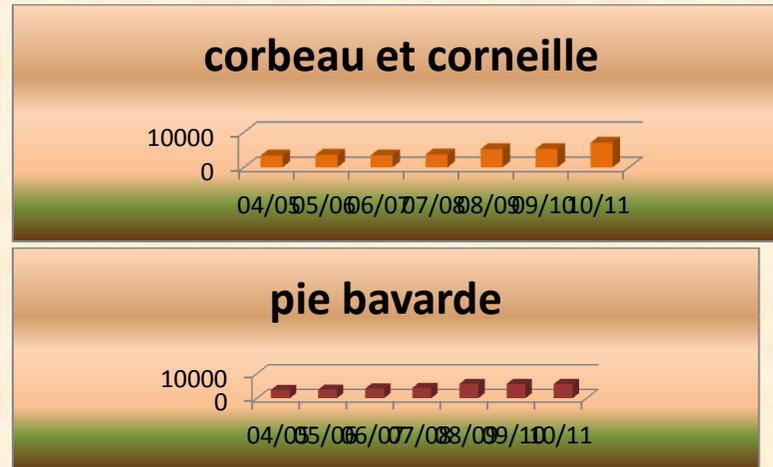
- Organisation de formations pour l'obtention de l'agrément de piéteur.
- Analyse des résultats de piégeage.

- Régulation de l'espèce par le piégeage toute l'année.
- Délivrance d'autorisation individuelle de tir hors période de chasse.

Evolution des captures par le piégeage



Source : LPO de Basse Normandie



Source : Fédération Départementale des chasseurs de la Manche

CORBEAU FREUX (Corvus frugilegus)
ETOURNEAU SANSONNET (Sturnus vulgaris)

Espèce qui colonise tous les milieux ruraux. Son développement est favorisé par l'activité agricole.

Statut de l'espèce dans le département de la Manche

Le corbeau freux : Classé nuisible toute l'année sur l'ensemble du département.

Etourneau sansonnet : Classé nuisible toute l'année sur l'ensemble du département.

Dégâts, dommages, risques sanitaires,

Activités agricoles, forestières, maraîchère et bien privé :

- Dégât sur les cultures céréalières.
- Dégâts sur les silos de maïs.

Sécurité publique :

-

Santé publique :

- Fort dérangement sonore à proximité des zones de dortoirs et de nidifications.
- Pollution par les déjections.

Faune flore :

-

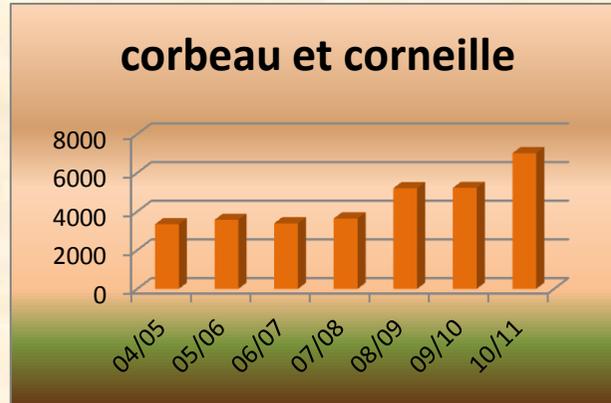
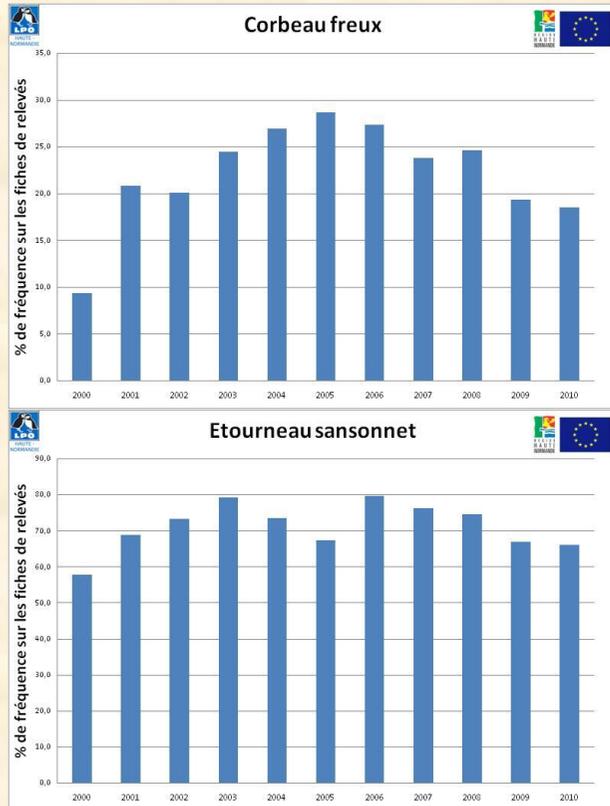
Activité cynégétique :

-

Gestion des espèces

- Organisation de formations pour l'obtention de l'agrément de piéteur.
- Analyse des résultats de piégeage.
- Régulation de l'espèce par le piégeage toute l'année.
- Délivrance d'autorisation individuelle de tir hors période de chasse pour le corbeau freux.

Evolution des captures par le piégeage



Source : Fédération Départementale des chasseurs de la Manche

Source : LPO de Basse Normandie

FOUINE (Martes foina) MARTRE (Martes martes)
BELETTE (Mustela nivalis)

Espèces qui colonisent tous les milieux urbains ou ruraux.

Statut de l'espèce dans le département de la Manche

La fouine : Classée nuisible dans l'ensemble du département, dans et à moins de 250 mètres des habitations et des bâtiments, des enclos, des volières, cages et des abris destinés à l'élevage en cas de dommages importants aux activités agricoles.

La martre : chassable, elle peut être classée nuisible.

La belette : chassable, elle peut être classée nuisible.

Dégâts, dommages, risques sanitaires.

Activités agricoles, forestières, maraîchères et bien privé :

- Dégât sur les élevages avicoles.
- Dégradation des habitations (détérioration de l'isolation).

Faune flore :

- Risque de sur prédation sur la petite faune.
- Prédation sur les nids.

Activité cynégétique :

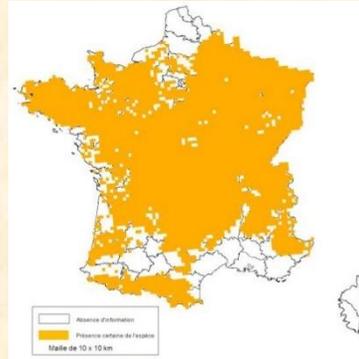
- Prédation sur l'espèce d'intérêt cynégétique : le lièvre.
- Prédation sur les couvées d'espèces d'intérêt cynégétique : les anatidés, colombidés et turdidés.

Gestion des espèces

- Organisation de formations pour l'obtention de l'agrément de piégeur.
- Analyse des résultats de piégeage.
- Pour la fouine : régulation de l'espèce par le piégeage toute l'année.



La fouine : carte de répartition



La martre : carte de répartition



La belette : carte de répartition

Source : Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

PUTOIS (Mustela putorius)
VISON D'AMERIQUE (Mustela vison)

Espèces indigènes envahissantes pour le vison d'Amérique. Colonisation de tous les milieux humides. Présence de l'eau indispensable.

Statut de l'espèce dans le département de la Manche

Le putois : chassable, il peut être classé nuisible.

Le vison d'Amérique : Nuisible dans l'ensemble du département, dans et à moins de 250 mètres des habitations et des bâtiments, des enclos, des volières, cages, et des abris destinés à l'élevage, des fleuves, rivières, canaux, lacs, étangs, marais et ouvrages hydrauliques, sur le domaine public maritime.

Dégâts, dommages, risques sanitaires,

Activités agricoles, forestières, maraîchères et bien privé :

- Dégât sur les élevages avicoles.

Faune flore :

- Risque de sur prédation sur la petite faune en zone humide.
- Prédation sur les nids en zone humide.

Activité cynégétique :

- Prédation sur l'espèce d'intérêt cynégétique : le lapin.
- Prédation sur les couvées d'espèces d'intérêt cynégétique : les anatidés et limicoles.

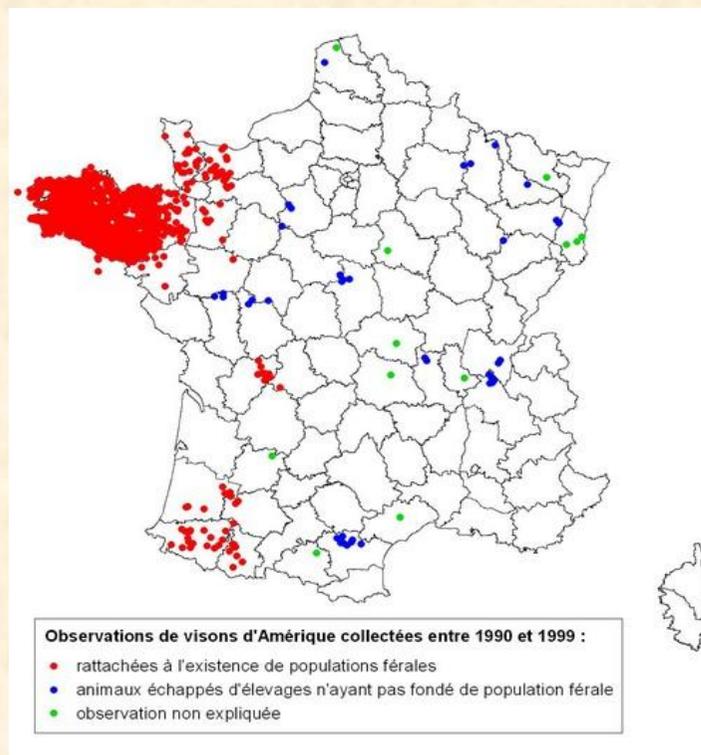
Gestion des espèces

- Organisation de formations pour l'obtention de l'agrément de piégeur.
- Analyse des résultats de piégeage.
- Pour le vison d'Amérique : régulation de l'espèce par le piégeage toute l'année.



Le putois : carte de répartition

Source : Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage



Le vison d'Amérique : carte de répartition

GLOSSAIRE

A.C.T. :	Alaudidés, Colombidés, Turdidés ;
Bio indicateur :	Méthode de gestion permettant d'évaluer les effectifs et leurs variations dans le temps ;
Biotope :	Aire géographique caractérisée par un ensemble de facteurs écologiques. Il sert de support physique aux êtres vivants ;
C.D.C.F.S. :	Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage ;
E.B.H.S. :	Syndrome Hémorragique du Lièvre Brun Européen ;
G.I.C. :	Groupement d'Intérêt Cynégétique ;
I.G.N. :	Institut Géographique National ;
I.K.A. :	Indice Kilométrique d'Abondance ;
I.P.A. :	Indice Ponctuel d'Abondance ;
O.N.C.F.S. :	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ;
OE/ZH :	Oiseaux d'Eau et Zones Humides ;
P.A.C. :	Politique Agricole Commune ;
P.G.C.A. :	Plan de Gestion Cynégétique Approuvé ;
S.A.U. :	Surface Agricole Utile ;
S.D.G.C :	Schéma Départemental de Gestion Cynégétique ;
S.T.H. :	Surface Toujours en Herbe ;
SAGIR :	Surveillance sanitaire du gibier ;
Sexe ratio :	Proportion relative des deux sexes dans une population animale ;
V.H.D. :	Viral Haemorrhagic Disease, virose du lapin de garenne.

